



**Autorité de Régulation des
Télécommunications et des Postes**

Formulaire de collecte d'informations relatives à l'utilisation des ressources en numérotation attribuées les années précédentes

MM / AAAA

Sommaire

1. Etat des lieux du plan de num�rotation.....	3
1.1. Les num�ros courts vocaux.....	3
1.2. Les num�ros courts SMS/MMS	3
1.3. Les num�ros d'exploitation.....	3
1.4. Les num�ros techniques utilis�s dans la gestion interne du r�seau	3
1.5. Les num�ros d'abonn�s � neuf (9) chiffres	4
2. Taux d'utilisation des BP	4
2.1. Taux d'utilisation des num�ros par BP	4
2.2. Tranches de num�ros libres.....	5
3. Optimisation du Plan de num�rotation.....	5
3.1. Pr�visions d'utilisation de ressources attribu�es sur trois (3) ans	5
3.2. Utilisation cumul�e de num�ros courts et longs sur une tranche (BP)	5
3.3. R�utilisation des num�ros r�sili�s	5

1. Etat des lieux du plan de numérotation

1.1. *Les numéros courts vocaux :*

Compléter le tableau suivant avec la liste de l'ensemble des numéros courts vocaux utilisés par l'opérateur ainsi que les services associés à chacun de ces numéros.

Numéros courts vocaux	Service(s) associé(s)
...	...

1.2. *Les numéros courts SMS/MMS :*

Compléter le tableau suivant avec la liste des numéros courts SMS/MMS utilisés par l'opérateur ainsi que les services associés à chacun de ces numéros.

Numéros courts SMS/MMS	Service(s) associé(s)
...	...

1.3. *Les numéros d'exploitation :*

Compléter le tableau ci-dessous avec l'ensemble des tranches de numéros (BP ou BPQ) utilisées par l'opérateur pour l'exploitation de son réseau. Pour chaque tranche, indiquer la capacité en numéros longs ainsi que le nom de l'élément du réseau qui est associé (MSC1 par exemple).

Tranches de numéros	Capacité en numéros longs	Utilisation
...

1.4. *Les numéros techniques utilisés dans le cadre de la gestion interne du réseau :*

Compléter le tableau ci-dessous avec la liste des numéros techniques (spécifiés dans les articles 37, 38, 39 et 40 du décret 2004-839 sur la gestion du plan de numérotation) utilisés par l'opérateur pour son réseau SS7, le nom des points sémaphores associés, le type (ISPC, NSPC, MNC, DNIC, SID, NID) la date d'affectation ou de mise en service dudit numéro ainsi que des commentaires explicatifs (au besoin).

Numéro	Nom du point sémaphore ou nom du réseau	Type (ISPC, NSPC, MNC, DNIC, SID, NID)	Date d'affectation	Commentaires
...

1.5. Les numéros d'abonnés à neuf (9) chiffres :

Compléter le tableau ci-dessous avec la liste des tranches (SABP) de numéros longs (9 chiffres) attribuées à l'opérateur ainsi que sa capacité.

Tranches ouvertes SABPQ	Capacité
SABPQ ₁	
....	
SABPQ _n	
Total	...

Tranches ouvertes SABP	Capacité
SABP ₁	
....	
SABP _n	
Total	...

2. Taux d'utilisation des BP

2.1. Taux d'utilisation des numéros par BP :

Compléter le tableau ci-dessous avec la liste des tranches (BP) utilisées par l'opérateur, la capacité, le nombre effectif de numéros affectés à des utilisateurs finaux, les types de numéros (prépayés ou post-payés), le taux d'utilisation de la tranche (BP) ainsi que d'éventuels commentaires explicatifs. Le total devra être indiqué à la dernière ligne du tableau.

SABPQ	Capacité	Nombre de numéros affectés	Type	Taux d'utilisation	Commentaires
BPQ ₁					
...					
BPQ _n					
Total	

2.2. Tranches de numéros libres :

Compléter le tableau ci-dessous avec la liste des tranches (BP, BPQ ou BPQM) déjà attribuées à l'opérateur mais non encore utilisées (libres), le nombre de numéros associés, la date prévue de mise en service ainsi que d'éventuels commentaires explicatifs. Le total devra être indiqué à la dernière ligne du tableau suivant :

BP, BPQ ou BPQM	Nombre de numéros	Date prévue de début d'utilisation	Commentaires
...
Total			

3. Optimisation du Plan de numérotation

Dans cette partie, l'opérateur devra décrire toutes les mesures ou les dispositions prises afin d'optimiser l'utilisation des ressources en numérotation qui lui ont été attribuées par l'ARTP.

3.1. Prévisions d'utilisation des ressources attribuées sur trois (3) ans :

Dans ce paragraphe, l'opérateur donnera les prévisions d'utilisation des ressources en numérotation dont elle dispose pour les trois prochaines années.

L'opérateur communiquera également à l'ARTP, ses besoins prévisionnels en numéros pour les trois (3) prochaines années.

3.2. Utilisation cumulée de numéros courts et longs sur une tranche (BP) :

L'opérateur communiquera l'ensemble des tranches de numéros (BP) dans lesquels des numéros longs (à neuf chiffres) et des numéros courts (moins de neuf chiffres) ont été générés ainsi que la liste desdits numéros courts et le nombre des numéros longs.

3.3. Réutilisation des numéros résiliés

Dans cette partie, l'opérateur décrira de manière assez détaillée la procédure retenue pour la réutilisation des numéros résiliés (pour toute sa gamme de type d'abonnements).

L'opérateur précisera également, les modalités de réutilisation des numéros affectés à des abonnés « prépayés » :

- **durée moyenne d'utilisation** : temps moyen pendant lequel un abonné conserve son numéro d'abonné (entre achat de la puce et résiliation de l'abonnement)

Temps moyen de conservation	% Conservation du numéro
[06 - 12 mois [
[12 - 18 mois [
[2 - 3 ans [
[3 - 5 ans [
< 6 mois	
> 5 ans	
	100%

- **temps de blocage du numéro** : temps pendant lequel un numéro n'est affecté à aucun abonné après une résiliation ;
- **taux de réutilisation des numéros** : pourcentage de numéros résiliés (sur le nombre total de numéros bloqués) qui ont été bloqués pendant le temps de blocage précédent et qui ont été affectés à un autre abonné.

Ci-dessous les modalités de réutilisation des numéros affectés à des abonnés « post payés »

- **durée moyenne d'utilisation** : temps moyen pendant lequel un abonné conserve son numéro d'abonné (entre achat de la puce et résiliation de l'abonnement) ;

Temps moyen de conservation	% Conservation du numéro
[06 - 12 mois [
[12 - 18 mois [
[2 - 3 ans [
[3 - 5 ans [
< 6 mois	
> 5 ans	
	100%

- **temps de blocage du numéro** : temps pendant lequel un numéro n'est affecté à aucun abonné après une résiliation ;
- **taux de réutilisation des numéros** : pourcentage de numéros résiliés (sur le nombre total de numéros bloqués) qui ont été bloqués pendant le temps de blocage précédent et qui ont été affectés à un autre abonné.